

Assurances des IDEL

Les assurances des IDEL dans le détail. Quelles sont vos priorités en fonction de vos besoins ?

L'exercice libéral pour un(e) infirmier(e), peut se prévaloir d'un certain nombre de produits d'assurance.

Cela va de l'obligatoire, en passant par l'indispensable vers le facultatif.

En général, toutes les cotisations des assurances utiles voire obligatoires, sont déductibles en frais professionnels.

Assurances des IDEL : introduction

Nous occulterons volontairement dans cet article, toutes les assurances que chacun peut avoir à titre particulier.

A travers les trois catégories suivantes, voici une approche à priori exhaustive de ce qui existe sur le marché de l'assurance aujourd'hui.

Chacun est libre malgré tout d'établir ses propres priorités, en fonction de sa situation et de ses propres critères, pour les assurances des IDEL.

Je rappelle que tout ce qui est déductible, est strictement réservé aux IDEL ayant opté pour le Bénéfices Non Commerciaux. Soit le BNC ou le régime de la déclaration contrôlée (2035).

Assurances des IDEL : les obligatoires

– **La responsabilité civile professionnelle** (avec l'option protection juridique, c'est vraiment indispensable) pour tous les infirmiers libéraux.

Pour rappel, l'infirmière libérale peut être responsable des conséquences négatives de ses actes, mais uniquement en cas de faute.

Encore faut il que cela soit démontré !

Quel que soit le statut d'exercice choisi, c'est le première des assurances des IDEL à souscrire. A voir notre article sur la [RC PRO de l'IDEL](#).

Voici pour conclure un [lien direct vers un comparateur d'assurances](#) pour gagner du temps.

– **Le cabinet professionnel**, tant pour le local que le mobilier, mais uniquement pour les infirmières libérales installées.

Elles seules l'obligation légale d'une adresse professionnelle. A lire notre article sur [le cabinet infirmier](#).

Cette assurance couvre le cabinet que vous soyez locataire ou propriétaire.

Il est primordial que vous soyez protégé contre un dégât des eaux, un vol ou un incendie.

Vous devez être assuré en cas d'accident ou de blessure d'un patient à l'intérieur de votre cabinet.

– **Le véhicule motorisé** de 2 à 4 roues pour l'usage professionnel dans le cadre de votre tournée de soins. Cette assurance n'est pas déductible en frais professionnel, si vous avez fait le choix fiscal du barème kilométrique.

Puisque ce dernier inclut tous les frais concernant votre véhicule.

A voir notre article sur ce [barème fiscal des déplacements professionnels infirmiers](#).

A l'inverse, sans l'emploi du barème kilométrique des impôts, cette assurance professionnelle est déductible.

A prévoir éventuellement, le prêt en urgence d'un véhicule en cas de panne ou d'accident.

Cela peut vous tirer d'une situation délicate, que vous soyez

IDEL installé(e), collaboratrice ou remplaçant(e).

Si vous n'avez de collègue disponible en urgence pour prendre le relais, un second véhicule est vraiment à prévoir.

Surtout pour la profession qui est tenue d'assurer la continuité des soins et traitements en cours, par obligation ordinale et déontologique.

– **L'assurance d'un emprunt professionnel** (crédit classique, leasing, location avec ou sans option d'achat).

Pour l'achat de matériel, mobilier, patientèle ou d'un véhicule en fonction de l'option fiscale choisie (lire notre article sur le [véhicule de l'IDEL](#)).

Assurances des IDEL : les indispensables

– **Le régime complémentaire de santé** de l'IDEL (ou la mutuelle) pour pallier aux remboursements de plus en plus régressifs de la Sécurité Sociale.

Ce type de contrat est à prendre impérativement dans le cadre de la Loi Madelin.

Voir notre article sur les [avantages fiscaux pour l'IDEL des assurances en loi Madelin](#).

– **La retraite complémentaire** peut aussi entrer dans le cadre de la Loi Madelin.

Mais est-elle suffisante à elle seule pour pallier aux carences du régime obligatoire de la CARPIMKO ?

Vous pouvez songer à investir dans un achat immobilier (donc une assurance-crédit), en location meublée non professionnelle.

Comme par exemple une chambre en EHPAD, un logement étudiant... (à lire notre [article sur la retraite](#)).

– **L'assurance perte de revenu ou d'exploitation** de votre

activité professionnelle.

Elle peut être souscrite de préférence dans le cadre de la Loi Madelin, peut vous aider en cas de dégradation totale ou partielle du cabinet.

Egalement en cas de couverture de vos frais fixes (cotisations sociales, loyer, emprunt).

– **La prévoyance ou indemnités journalières**, un classique des assurances des indépendants.

Pour faire face à un arrêt de travail ou à une invalidité partielle ou totale (maladie, accident).

Et pour la mise en place d'un capital décès. Il existe aussi des possibilités de rente pour le conjoint et les enfants du défunt.

A souscrire en Loi Madelin également, comme tout ce qui est prévoyance santé dans les assurances des IDEL.

Assurances des IDEL : les facultatives

– **L'assurance de vos équipements informatiques et électroniques** tels que :

ordinateur, écran, imprimante, scanner, lecteur de carte, smartphone professionnel.

A considérer également tous les équipements de téléconsultations tels que thermomètre, spiromètre, oxymètre.

– **L'assurance annulation** d'un billet de transport (avion, bateau) ou d'une location de véhicule.

En cas de voyage professionnel comme un congrès, un séminaire ou une formation professionnelle en présentiel ou en mixte par exemple.

– **L'assurance volontaire individuelle** face à la maladie professionnelle et à l'accident du trajet et du travail.

Mais vraiment indispensable pour pallier à la défaillance de votre protection sociale.

A voir notre article sur l'[AT/MP pour les infirmiers libéraux](#).

Ou alors une surcomplémentaire santé pour pallier aux remboursements partiels des accidents et maladies professionnels.

Cette dernière ne passe pas en loi Madelin contrairement à la plupart des produits d'assurances des IDEL pour la santé et la prévoyance.

Conclusion sur les assurances des IDEL

Comme vous le constatez, il existe de nombreux contrats à considérer, avec chacun ses propres objectifs et particularités.

Mais également des choix à faire en fonction de vos priorités dans les assurances des IDEL.

Non pas un, mais plusieurs sites de comparateurs d'assurances.

Pour limiter les effets pervers du sponsoring de certaines des plus grosses sociétés.

Et pour vous aider à conclure de nouveaux contrats, mais aussi pour valider ou renouveler, ceux que vous avez déjà.

Attention au cumul de contrats et ne pas risquer de signer des assurances en doublons, ce serait dommage.

A privilégier les équipements qui ont une valeur unitaire importante, en cas de panne ou d'accident.

Vous pouvez également traiter avec des sociétés de courtage pour vos produits d'assurances.

Pour faire des recherches plus précises à votre place et vous conseiller.

Olivier Luck